

# ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

Siège Social :

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

ISSOIRE, le 13 Septembre 1990

BULLETIN SERVICE ~~A~~ N° 34 / 1

Classement →

IMPERATIF

APPAREILS CONCERNES →

AVIONS CE 43 , tous numéros de série

DELAI D'APPLICATION →

A chaque visite 100 H.

1 - OBJET : Bâti-moteur

2 - HISTORIQUE : A l'origine, le présent BS imposait de laisser tous les noeuds de soudure du bâti-moteur décapés afin d'en suivre plus facilement l'état. A présent, après deux ans d'inspection, l'expérience acquise permet d'assouplir la procédure. Quelques nouveaux cas de criques ont été détectés, mais toujours dans la même zone (sauf en cas d'accident).

3 - PREPARATION : Deux méthodes sont possibles, suivant les moyens disponibles et la situation en cours de visite :

- Méthode 1 : décaper soigneusement la peinture à tous les noeuds de soudure du bâti, effectuer l'inspection suivant paragraphe 4, puis reprotéger les zones décapées à l'aide d'huile anti-corrosive ou de produit de stockage qui s'éliminera facilement à la prochaine inspection (par exemple BP Aéro-protective 1 suivant norme AIR 1502 ou film de stockage suivant norme AIR 8132).
- Méthode 2 : ou en cas de dépose du bâti pour une cause quelconque : il est possible de décaper entièrement le bâti et de le repeindre, après l'inspection suivant paragraphe 4, à l'aide d'une peinture cassante blanche, facile à décapier plus tard si besoin. Une peinture cellulosique ou acrylique, par exemple une gamme P50, convient bien à cet usage. Il ne sera pas nécessaire de décapier cette peinture lors des inspections suivantes, excepté au cas où un ressuage s'avèrerait nécessaire.

Approbation D.G.A.C.  
Lettre n° 1415/DT du  
23/11/90

Page

1/2

# ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

ISSOIRE, le 13 / 03 / 1990

BULLETIN SERVICE ~~A~~ N° 34/1

Siège Social :

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

- 4 - INSPECTION :
- Examiner visuellement, et à l'aide d'une loupe, tous les noeuds de soudure pour rechercher des criques, en particulier le long des cordons de soudure. Les criques détectées jusqu'à présent étaient situées sur les noeuds des attaches supérieures du bâti sur la cloison pare-feu.
  - Si besoin, ou en cas de doute, confirmer l'examen visuel par un contrôle non destructif, par exemple un ressuage à l'aide d'Ardrox 996 ou tout autre moyen permettant une détection plus fine.

Répéter cette inspection à chaque visite de 100 H.

Amender en conséquence le programme d'inspection.

- 5 - SANCTION :
- si aucune crique n'est décelée, porter mention de l'application du présent BS dans le livret cellule de l'aéronef et poursuivre l'utilisation normale de l'appareil.

Si une crique est détectée, nous envoyer le bâti-moteur pour réparation.

Approbation D.G.A.C.  
Lettre n° 1415 /DT du  
23 /11/90.

Page  
2 / 2